



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-06/10

Millonfosse, le 17 juin 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, renouvellement couche de surface sur la RD158 le lundi 24 juin 2024 (1 journée) , route de Bousignies par l'Entreprise EIFFAGE.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

### ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : La circulation **route de Bousignies sera barrée** (sauf riverains) sur toute l'emprise du chantier à partir du 19 juin jusqu'au 5 juillet , et alternée manuellement.

*Article 2* : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier le **lundi 24 juin 2024**.

*Article 3* : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 4* : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

**Gérald THURU**

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr